

Ville d'Allauch



Prévention de la délinquance : signature de la 1ère convention avec le Parquet

Lionel de Cala, Maire d'Allauch, et Damien Martinelli, Procureur de la République adjoint, ont signé la 1ère convention définissant les modalités de coopération dans le cadre de la justice de proximité afin de mieux prévenir la délinquance et les risques de récidive.

Publié le 25 février 2022

Allauch fait ainsi partie des toutes premières communes du département à signer une telle convention dans les Bouches-du-Rhône.

Afin de favoriser les échanges, la Procureure de Marseille propose ainsi un dispositif expérimental visant à renforcer les relations entre le Tribunal Judiciaire et les Maires. Il devrait permettre de faciliter les signalements des incivilités ou actes de délinquance sur la commune et ainsi assurer un meilleur suivi des dossiers par le Maire et son Adjoint à la Sécurité Patrick Mineo.

La convention permettra également l'organisation de réunions d'information, notamment sur l'ensemble des prérogatives du Maire, en sa qualité d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) ou encore sur l'ensemble des problématiques permettant d'améliorer la sécurité sur le territoire communal d'Allauch.

Une convention pour faciliter les échanges avec le parquet



D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h